

Étaient présents : Emilie Bacro, David Boudeau et Gilbert Faury pour l'APBG

Nous avons été reçus par **Brigitte LACOSTE**, *Conseillère orientation, politiques pédagogiques et éducatives* auprès de Mme E. Borne

Les points évoqués (pour chaque point, nous lui avons remis les documents indiqués entre parenthèses, ils sont disponibles dans l'ENT et feront l'objet d'une publication dans le prochain bulletin) :

1. **Collège - Choc des savoirs** : notre enquête collège et notre demande d'abandon du dispositif. (Voir docs « [Bilan enquête collège2024](#) » publiée dans le bulletin 4-2024 + « [Communiqué-commun-ANM-ANP-APBG-Etudes-de-santé](#) »)

En préambule, nous avons précisé que les groupes à effectifs réduits disparaissent progressivement chaque année et ont été amplifiés par la mise en place des groupes de besoins en français et en mathématiques. Les 3h de DHS qui n'avaient pas vocation à les financer ont servi à cette mise en place et ont pénalisé fortement les enseignements de sciences et autres (parcours éducatif de santé en particulier).

Mme Lacoste nous a répondu qu'il y aurait d'abord une évaluation du dispositif « choc des savoirs » avant la fin de l'année scolaire, et qu'aucune décision n'a été encore prise de son maintien ou de son abandon. Ainsi les groupes de besoins sont maintenus en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sur le même modèle que cette année (c'est-à-dire que les collèges qui ne veulent/peuvent pas les mettre en place continuent ainsi). Il y aura peut-être des assouplissements (sans précision). Cependant, et ce qui montre tout de même une certaine rupture avec le gouvernement précédent et celui de Gabriel Attal est que les groupes de besoins ne verront pas le jour en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Les DHG ne bougent pas. Les 3h de marge d'autonomie (DHS) par division ne seront pas fléchées. Nous avons cependant demandé une priorisation pour les sciences afin de constituer des groupes à effectifs allégés. Sans ces groupes, les enseignants ne peuvent assurer leur mission de formation et valider les compétences expérimentales inscrites dans les programmes et le DNB.

Nous avons demandé ce qu'étaient les « dispositifs d'accompagnement » que souhaitent mettre en place le ministère : ce sont 540 ETP alloués aux établissements qui ont été identifiés comme ayant besoin de moyens supplémentaires pour faire du soutien aux élèves de 4<sup>ème</sup> en difficultés.

Pour le DNB : nous avons bien eu confirmation qu'il sera non obligatoire pour passer en 2<sup>nde</sup>. Les épreuves terminales compteront pour 60 % et le contrôle continu pour 40 % en 2026 sans modifications des coefficients des épreuves écrites. Il y aura bien le maintien de l'épreuve de sciences et pas sa suppression comme craint les années passées. Nous avons demandé que l'épreuve de sciences et technologie du DNB tienne compte des trois disciplines avec l'abandon du choix chaque année. Mme Lacoste l'a bien noté en disant que cela ne coûtait rien... Nous avons également demandé une revalorisation en points pour l'épreuve de sciences et technologie et une communication des résultats de chaque discipline aux élèves, parents et professeurs. Sur ces deux dernières demandes, Mme Lacoste semble convenir qu'une communication des résultats séparés de chaque discipline serait possible, mais qu'à l'heure actuelle, la revalorisation des points de l'épreuve des sciences n'aura pas lieu car Mme Borne a déjà validé la maquette du DNB 2026.

Les « prépa seconde » : ce dispositif n'a pas rempli sa fonction initiale car ce sont des élèves non affectés en voie pro, et donc sans affectation, qui s'y retrouvent par défaut. Initialement, ces classes devaient accueillir des élèves souhaitant aller en voie générale. Pour 2026, il est prévu un accompagnement pour les élèves de seconde en difficulté mais pas de prépa seconde. Nous avons indiqué que le meilleur accompagnement serait simplement de faire baisser les effectifs par classe en seconde, Mme Lacoste a acquiescé mais n'a pas les moyens de le faire...

2. **Programme EVARS** : enfin publié mais manque de moyens et une formation encore trop faible. (Voir doc « [Enquête EVARS APBG](#) »)

Des préconisations vont être faites pour faire appliquer au mieux ce programme, mais pas de moyens prévus. La piste de demander que quelques heures disciplinaires soient affectées aux séances d'EVARS a été évoquée

par Mme Lacoste, cependant cela nous semble être encore du rafistolage sans réels moyens pour faire cette éducation à la sexualité.

Un PNF est mis en place pour qu'une formation de formateurs soit proposée au printemps, avec un renforcement de la formation auprès des collègues l'année prochaine dans les académies.

Les cellules académiques « valeurs de la républiques » peuvent être sollicitées par les collègues de SVT rencontrant des difficultés, des pressions, lors de la mise en place de séances EVARS. Pour information, des créations de postes d'inspecteurs ont eu lieu à la rentrée 2023 pour mieux surveiller les établissements privés sous contrat (notre discussion avait dérivée un peu sur l'actualité à Pau...).

Nous avons demandé que l'éducation à la santé et l'éducation à la prévention des risques soient prises en compte dans le temps scolaire et dans notre enseignement avec *a fortiori* une ½ heure ou 1 heure de plus pour les élèves et par niveau. Mme Lacoste précise alors que l'ajout d'1h de cours à chaque classe pour un niveau pour tous les établissements de France coûte 1500 ETP (*c'est beaucoup mais à ramener au nombre de 892 300 enseignants français actuellement, NDLR*).

Nous avons posé la question de la rémunération des personnels infirmiers qui prennent beaucoup part à l'EVARS dans les établissements : une « réflexion est en cours, mais les contraintes sont vraiment fortes concernant ce sujet ».

3. **Le lycée :** nous arrivions à la fin de notre entretien, nous n'avons pas eu le temps d'explicitier nos demandes, mais Mme Lacoste semblait les avoir déjà entendues car explicitées dans le texte de la demande d'audience.

Nous avons demandé, sur la base de notre dernier sondage, une réforme de la réforme du lycée avec le maintien des 3 spécialités équilibrées en terminale et revoir également l'épreuve du GO.

Mme Lacoste nous a seulement dit que la proposition de maintenir les 3 spécialités en terminale est aussi portée par les syndicats des chefs d'établissement et d'autres associations disciplinaires.

En ce qui concerne l'enseignement scientifique au lycée : en se basant sur nos constats et sur le dernier rapport de l'inspection générale sur ce sujet, nous avons demandé une revoyure des programmes dans le cadre d'une réelle évaluation de la réforme du lycée.

#### 4. **Recrutement et formation initiale des enseignants**

Par manque de temps, nous n'avons pas pu aborder le dernier point que nous avions prévu sur la réforme des concours : rappeler notre demande commune avec les autres associations de placer le concours en fin de M1. Nous avons tout de même donné à Mme Lacoste les différents communiqués fait à ce propos avec les autres associations disciplinaires ainsi que l'article paru dans le Monde avec l'AFPSVT.